



La salle des fêtes:

Elle est accessible à tous.

Les associations du village l'utilisent régulièrement. Les pompiers,

l'association Fleurey Loisirs, le foot. C'est Madeleine MILLIOT qui supervise les locations.

Tarifs:

Pour les Fleuréens: 150 €/ week-end.

Pour les extérieurs: 250 €/week-end.

Il est essentiel de la restituer dans un parfait état de propreté.

La mise à disposition de la salle n'exonère pas du respect du voisinage.



L'école:

La maternelle du village regroupe tous les enfants de 3 à 5 ans de FLEUREY et d'AMONCOURT.

Cette année, 30 enfants de petite, moyenne et grande section.

14 élèves de FLEUREY

14 élèves d' AMONCOURT

1 de PORT D'ATELIER, 1 de CONFLANDEY.

Anne RICHARD assure la direction de l'école et celle du regroupement FEUREY/ AMONCOURT.

Sylvie MARION remplit les fonctions d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecoles Maternelles).

La commune de FLEUREY supporte seule depuis toujours l'intégralité du salaire de l'ATSEM.

Le Conseil Municipal a demandé une participation à la commune d'AMONCOURT.



Le lotissement:

Sur les 13 parcelles, 6 ont déjà été vendues et deux sont réservées.

Toutes les parcelles sont viabilisées, et ont une superficie d'au moins 10 ares.

Le lotissement est doté d'un réseau d'assainissement semi-collectif qui respecte toutes les normes environnementales

Les parcelles sont vendues au prix de 25€/m2.

Renseignements en mairie.



Les travaux sur l'église:

**Des travaux de réfection de la toiture,
des chéneaux et des gouttières
ont été réalisés au printemps.**

Notre église en avait grand besoin.

Elle fera désormais l'objet d'un suivi régulier.



L'eau:

Une source principale, « la Californie », alimente le château d'eau.
Elle se situe de l'autre côté de la route BOUGNON-FAVERNEY,
à la limite des bois de PROVENCHERE.

Elle a un débit qui va de 200 m³ par jour en haute saison, à 70 m³/jour en fin d'été.

En saison sèche, le débit de notre source pourrait se révéler insuffisant.

L'eau est une ressource précieuse que nous devons économiser.

Des analyses régulières sont réalisées, l'eau est de bonne qualité.

Il faudra cependant prévoir assez rapidement des travaux d'aménagement du château d'eau et des dispositifs d'amélioration du PH et de la conductivité.

Cela pourra représenter des investissements importants.

Le Conseil municipal a décidé de faire rechercher d'autres sources possibles, complémentaires, dans le but de conserver notre autonomie dans ce domaine.

Par ailleurs, le Conseil a voté la mise en place d'un périmètre de protection du captage.

Un hydrogéologue a été désigné pour suivre ce dossier.



Le respect du voisinage:

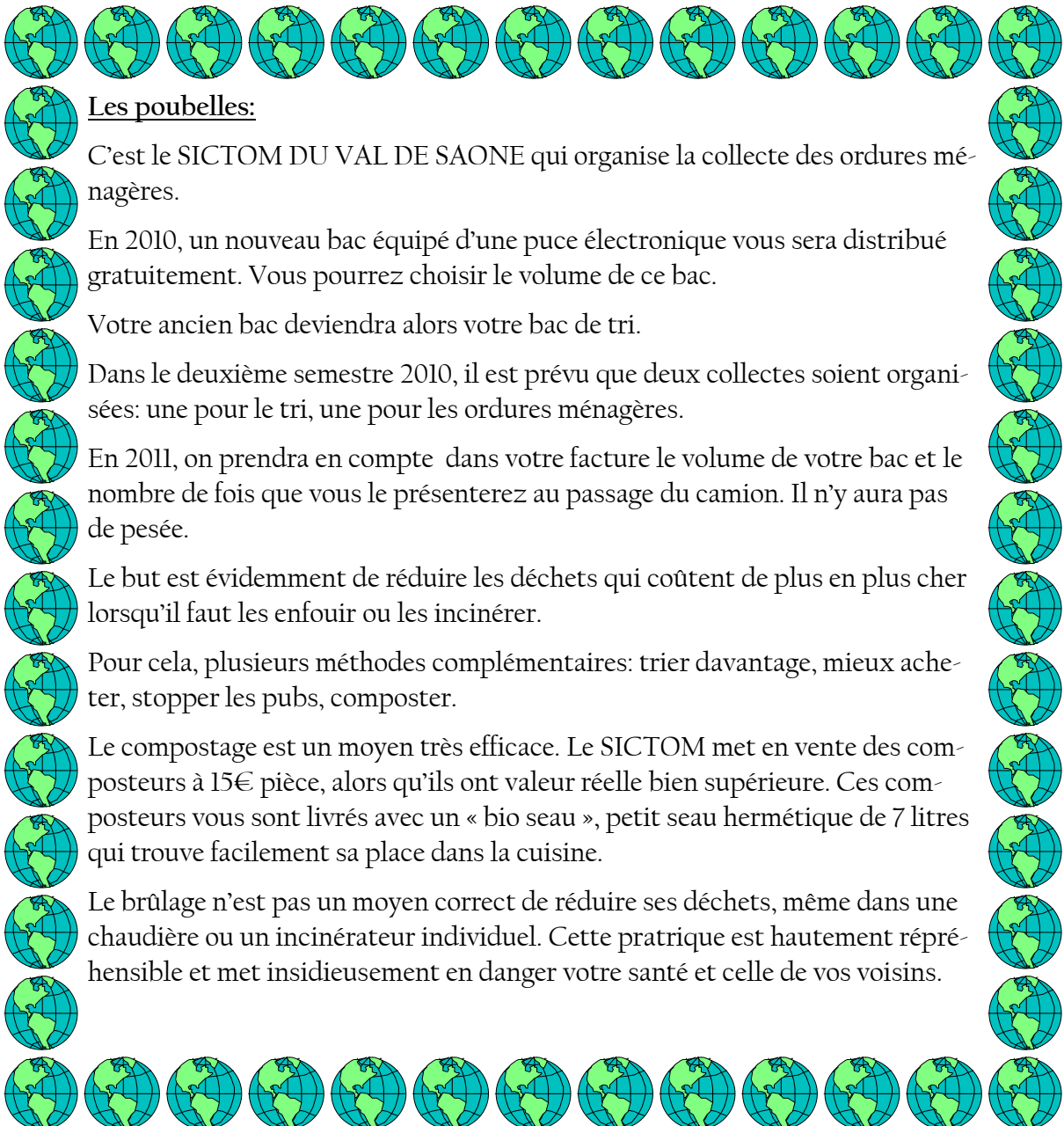
L'arrêté préfectoral du 18 mai 2006 définit les règles suivantes:

Les bruits non indispensables qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur répétition ou leur intensité sont interdits, de jour comme de nuit.

Les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage des particuliers sont autorisés en semaine de 9h à 12h et de 14h à 19h30.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, pour éviter l'errance de ces animaux et le bruit répété et intempestif qu'ils peuvent occasionner.



Les poubelles:

C'est le SICTOM DU VAL DE SAONE qui organise la collecte des ordures ménagères.

En 2010, un nouveau bac équipé d'une puce électronique vous sera distribué gratuitement. Vous pourrez choisir le volume de ce bac.

Votre ancien bac deviendra alors votre bac de tri.

Dans le deuxième semestre 2010, il est prévu que deux collectes soient organisées: une pour le tri, une pour les ordures ménagères.

En 2011, on prendra en compte dans votre facture le volume de votre bac et le nombre de fois que vous le présenterez au passage du camion. Il n'y aura pas de pesée.

Le but est évidemment de réduire les déchets qui coûtent de plus en plus cher lorsqu'il faut les enfouir ou les incinérer.

Pour cela, plusieurs méthodes complémentaires: trier davantage, mieux acheter, stopper les pubs, composter.

Le compostage est un moyen très efficace. Le SICTOM met en vente des composteurs à 15€ pièce, alors qu'ils ont valeur réelle bien supérieure. Ces composteurs vous sont livrés avec un « bio seau », petit seau hermétique de 7 litres qui trouve facilement sa place dans la cuisine.

Le brûlage n'est pas un moyen correct de réduire ses déchets, même dans une chaudière ou un incinérateur individuel. Cette pratique est hautement répréhensible et met insidieusement en danger votre santé et celle de vos voisins.